

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Réactif de Dureté

SECTION 1 : Identification

Nom de la substance : Réactif de Dureté

Code produit : AR-1004-60

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation :

Recommandé pour utilisation en tant que réactif en laboratoire uniquement.

Détails du fabricant ou fournisseur

Fournisseur :

Aqua Analytics
245 Matheson Blvd East, Units 1 & 2
Mississauga, Ontario Canada L4Z 3C9
(888) 712-4000

Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

Téléphone d'appel d'urgence

(613) 996-6666

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH :

Irritation de la peau, catégorie 2.

Irritation des yeux, catégorie 2A.

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Avertissement

Mention d'avertissement :

Provoque l'irritation de la peau.

Provoque une grave irritation des yeux

Mentions de danger :

Bien se laver la peau après utilisation.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/une protection du visage.

En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec du savon et de l'eau.

SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).

En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Dangers non classés ailleurs :

Aucun(e)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Réactif de Dureté

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 7732-18-5	Eau	98.53
Numéro CAS : 6381-92-6	EDTA Dihydrate de sel disodique	1.25
Numéro CAS : 1310-73-2	Hydroxyde de sodium	0.16
Numéro CAS : 7791-18-6	Chlorure de magnésium hexahydraté	0.07

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable.
Maintenir les voies ariennes non obstruées.
Consulter/avertir un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Après un contact avec la peau :

Laver la zone avec au savon et à l'eau.
Consulter un médecin si des symptômes surviennent ou persistent.

Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposé avec l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes.
Enlever les lentilles cornéennes, si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Consultez un médecin si l'irritation persiste ou en cas d'inquiétude.

Après d'ingestion :

Rincer la bouche et boire de grandes quantités d'eau.
Ne pas faire vomir.
Consulter/avertir un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes aigus :

Renseignements non disponibles.

Symptômes à retardement :

Renseignements non disponibles.

Soin médical immédiat et traitement spécial requis :

Renseignements non disponibles.

SECTION 5 : Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Réactif de Dureté

Moyens d'extinction inappropriés :

Renseignements non disponibles.

Dangers précis pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut produire des émanations de vapeurs et de gaz irritants.

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

Voir Section 8.

Utilisation typique du matériel de lutte contre l'incendie, des appareils respiratoires autonomes et d'un costume étanche spécial.

Informations supplémentaires :

Le chauffage cause une augmentation de la pression, risque d'éclatement et de combustion.

Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone peuvent se dégager en cas de combustion.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate.

S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels.

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement.

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber avec une matière liante liquide incombustible (sable, diatomite, liants acides et liants universels).

Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux règlements locaux.

Référence à d'autres sections :

Aucun(e)

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

Éviter d'inhaler le brouillard ou la vapeur.

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.

Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris toutes incompatibilités :

Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.

Entreposer loin d'aliments.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Composants avec valeurs-limites à surveiller en milieu de travail :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Réactif de Dureté

Nom du composant	Identification	Concentration recommandées
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	OSHA MPT 2,0 mg/m ³
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	ACGIH C 2,0 mg/m ³
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	NIOSH C 2,0 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus.

Protection respiratoire :

Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

Protection oculaire :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance concernée.

Mesures générales d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Effectuez un entretien de routine.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Liquide clair et incolore	Limite d'explosion plus basse : Limite d'explosion plus haute :	Non disponible Non disponible
Odeur :	Inodore	Pression de vapeur :	Non disponible
Seuil d'odeur :	Non disponible	Densité de vapeur :	>1
Valeur pH :	8 à 10	Densité relative :	Environ 1
Point de fusion / point de congélation :	Environ 0°C	Solubilités :	Solubilité infinie dans l'eau.
Point/intervalle d'ébullition :	Environ 100 °C	Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non disponible
Point éclair (creuset fermé) :	Non disponible	Température d'autoinflammation :	Non disponible
Taux d'évaporation :	Non disponible	Température de décomposition :	Non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non disponible	Viscosité dynamique :	Non disponible
Densité :	Non disponible	Viscosité cinématique :	Non disponible

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Réactif de Dureté

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Conditions à éviter :

Aucun connu.

Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Voies d'exposition :

Renseignements non disponibles.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes aigus :

Renseignements non disponibles.

Symptômes à retardement :

Renseignements non disponibles.

Toxicité aiguë :

Orale :

EDTA Dihydrate de sel disodique : DL50 Orale - Rat - 3700 mg/kg.

Hydroxyde de sodium : DL50 Orale - Rat - 140 mg/kg.

Dermique :

Hydroxyde de sodium : DL50 Dermique - Lapin - 1350 mg/kg.

Corrosion / irritation de la peau :

Hydroxyde de sodium : Lapin : Provoque de graves brûlures - 24 heures.

Dommages/irritations oculaires sévères :

Hydroxyde de sodium : Lapin : Corrosif - 24 heures.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Renseignements non disponibles.

Cancérogénicité : Renseignements non disponibles.

IARC (Centre international de Recherche sur le Cancer) :

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Réactif de Dureté

PNT (Programme national de toxicologie) :

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Mutagénicité sur cellules germinales :

Renseignements non disponibles.

Toxicité reproductrice :

Renseignements non disponibles.

STOT exposition simple et répétée :

Renseignements non disponibles.

Toxicité en cas d'aspiration :

Renseignements non disponibles.

Informations toxicologiques supplémentaires :

Renseignements non disponibles.

SECTION 12 : Informations écologiques

Écotoxicité :

Hydroxyde de sodium : Poissons, CL50 - Gambusia affinis (Gambusie) - 125 mg/l - 96 h.

Persistance et dégradabilité :

Renseignements non disponibles.

Potentiel bioaccumulatif :

Renseignements non disponibles.

Mobilité dans le sol :

Renseignements non disponibles.

Autres effets indésirables :

Renseignements non disponibles.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport terrestre :

Transport des marchandises dangereuses du Canada

Numéro d'identification de l'ONU :	Non réglementé
Nom d'expédition approprié de l'ONU :	Non réglementé
Classes de danger de l'ONU concernant le transport :	

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Réactif de Dureté

Groupe d'emballage :	Non réglementé
Étiquette danger :	
Risques environnementaux :	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur :	Aucun(e)

Transport aérien :

IATA-DGR

Numéro d'identification de l'ONU :	Non réglementé
Nom d'expédition approprié de l'ONU :	Non réglementé
Classes de danger de l'ONU concernant le transport :	
Groupe d'emballage :	Non réglementé
Étiquette danger :	
Risques environnementaux :	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur :	Aucun(e)

Transport maritime :

IMDG

Numéro d'identification de l'ONU :	Non réglementé
Nom d'expédition approprié de l'ONU :	Non réglementé
Classes de danger de l'ONU concernant le transport :	
Groupe d'emballage :	Non réglementé
Étiquette danger :	
Code SGE :	Aucun(e)
Risques environnementaux :	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur :	Aucun(e)
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :	Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

Amérique du Nord

SARA section 311/312 (Listes de produits chimiques toxiques particuliers) :

Aiguë

SARA section 302 (substances extrêmement dangereuses) :

SARA section 313 (Listes de produits chimiques toxiques particuliers) :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Réactif de Dureté

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

- 6381-92-6 EDTA Dihydrate de sel disodique : non répertorié.
- 7791-18-6 Chlorure de magnésium hexahydraté : non répertorié.
- 1310-73-2 Hydroxyde de sodium : répertorié.
- 7732-18-5 Eau : répertorié.

Règles et ordres TSCA :

Sans objet.

Proposition 65 (Californie) :

Substances chimiques qui sont des cancérigènes connus :

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes :

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes :

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité pour le développement :

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

DSL (Liste intérieure des substances du Canada) :

- 6381-92-6 EDTA Dihydrate de sel disodique : répertorié.
- 7791-18-6 Chlorure de magnésium hexahydraté : non répertorié.
- 1310-73-2 Hydroxyde de sodium : répertorié.
- 7732-18-5 Eau : répertorié.

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits dangereux. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA : 2-0-0

HMIS : 2-0-0

Date d'élaboration : 09.26.2016